



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de la communication ComCom

Office fédéral de la communication OFCOM

Attribution de fréquences mobiles :

Résultats de l'enchère

Conférence de presse de la ComCom

Centre de presse du Palais fédéral, 8.2.2019, 09h30

Stephan Netzle, Président de la ComCom

Philipp Metzger, Directeur de l'OFCOM



Résultats de l'enchère



Salt.

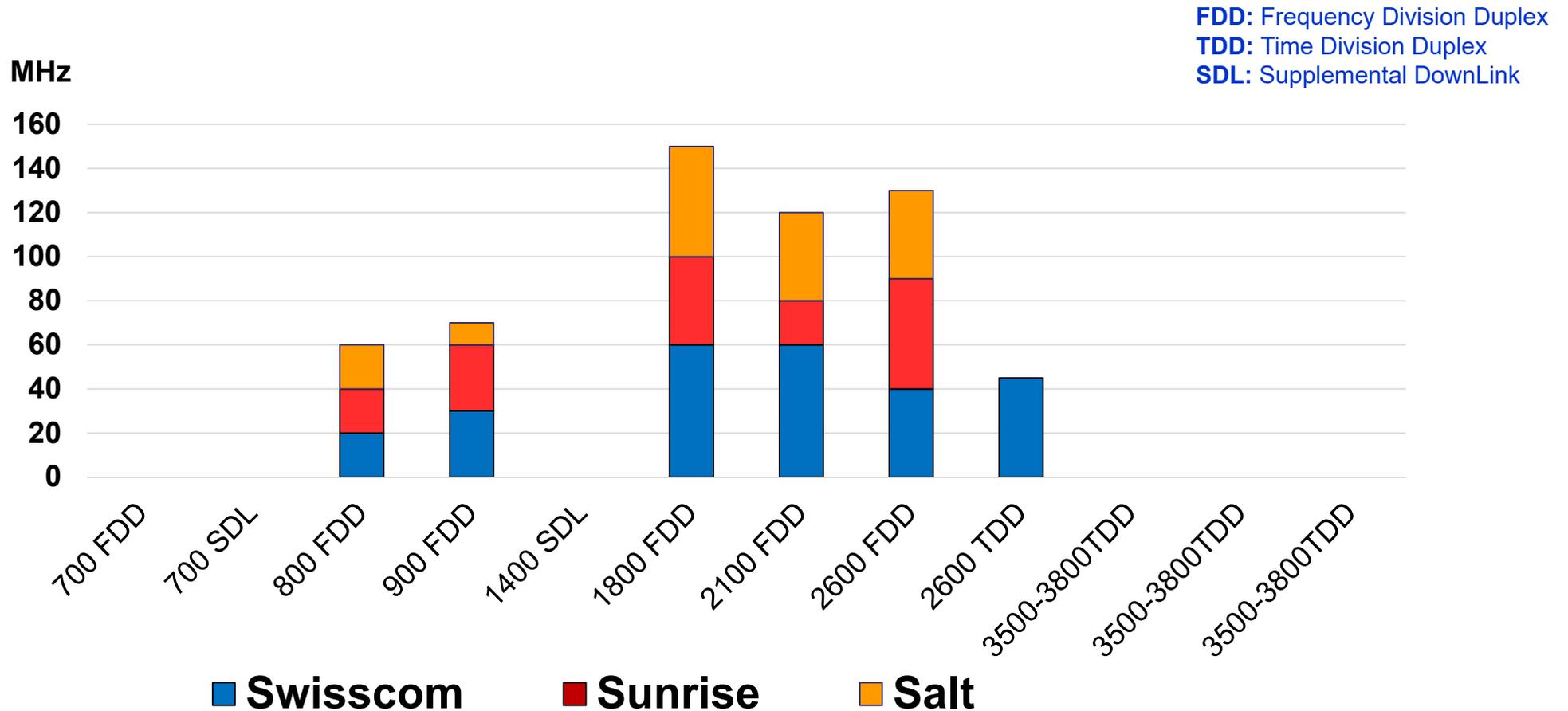
Sunrise  **swisscom**

700 MHz FDD	0	20 MHz	10 MHz	30 MHz
700 MHz SDL	0	0	10 MHz	0
1400 MHz SDL	0	10 MHz	15 MHz	50 MHz
2600 MHz TDD	0	0	0	0
3500 - 3800 MHz TDD	0	80 MHz	100 MHz	120 MHz
Montant à payer en CHF	0	94'500'625	89'238'101	195'554'002

Recettes totales : 379'292'728 francs

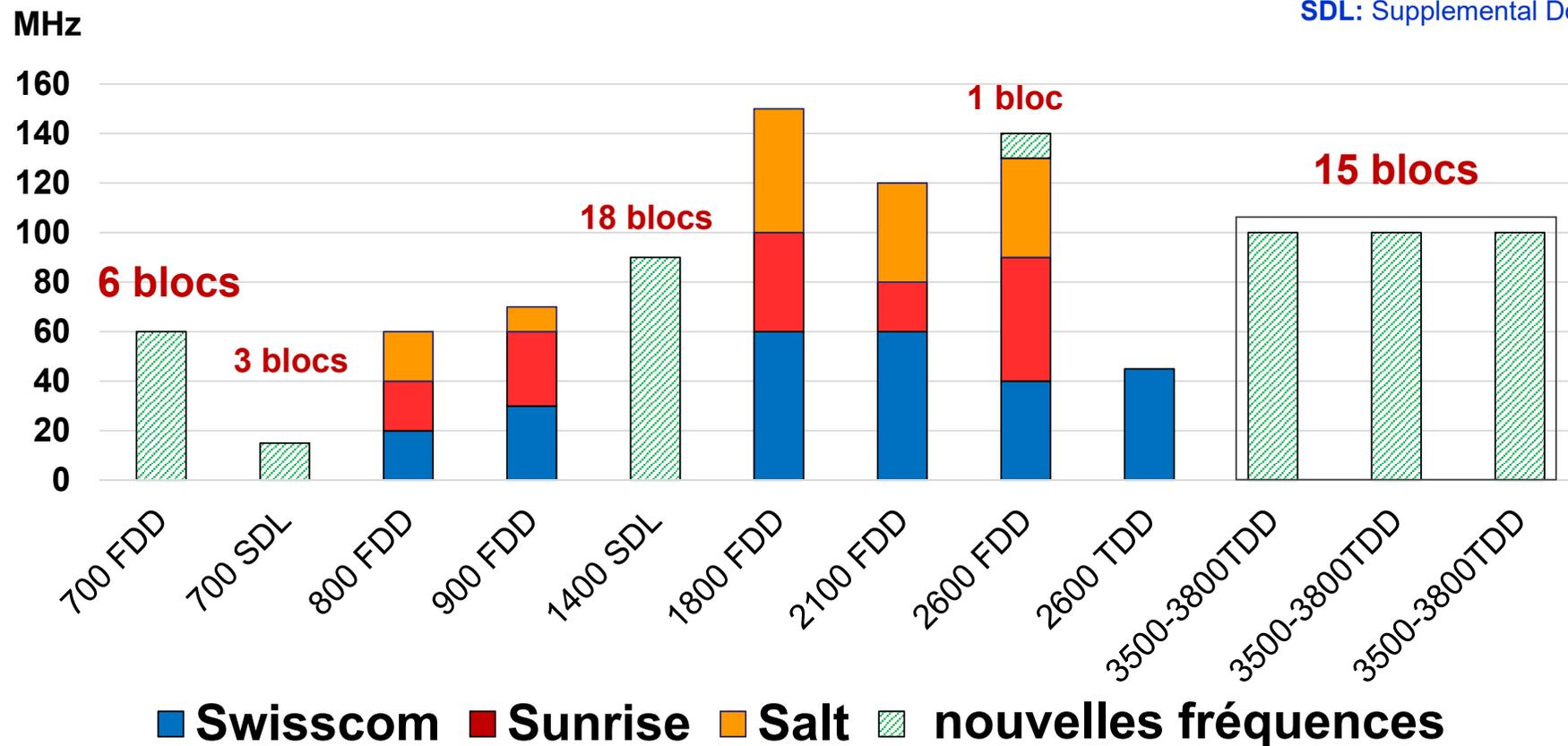


Actuelles dotations en fréquences des opérateurs en Suisse



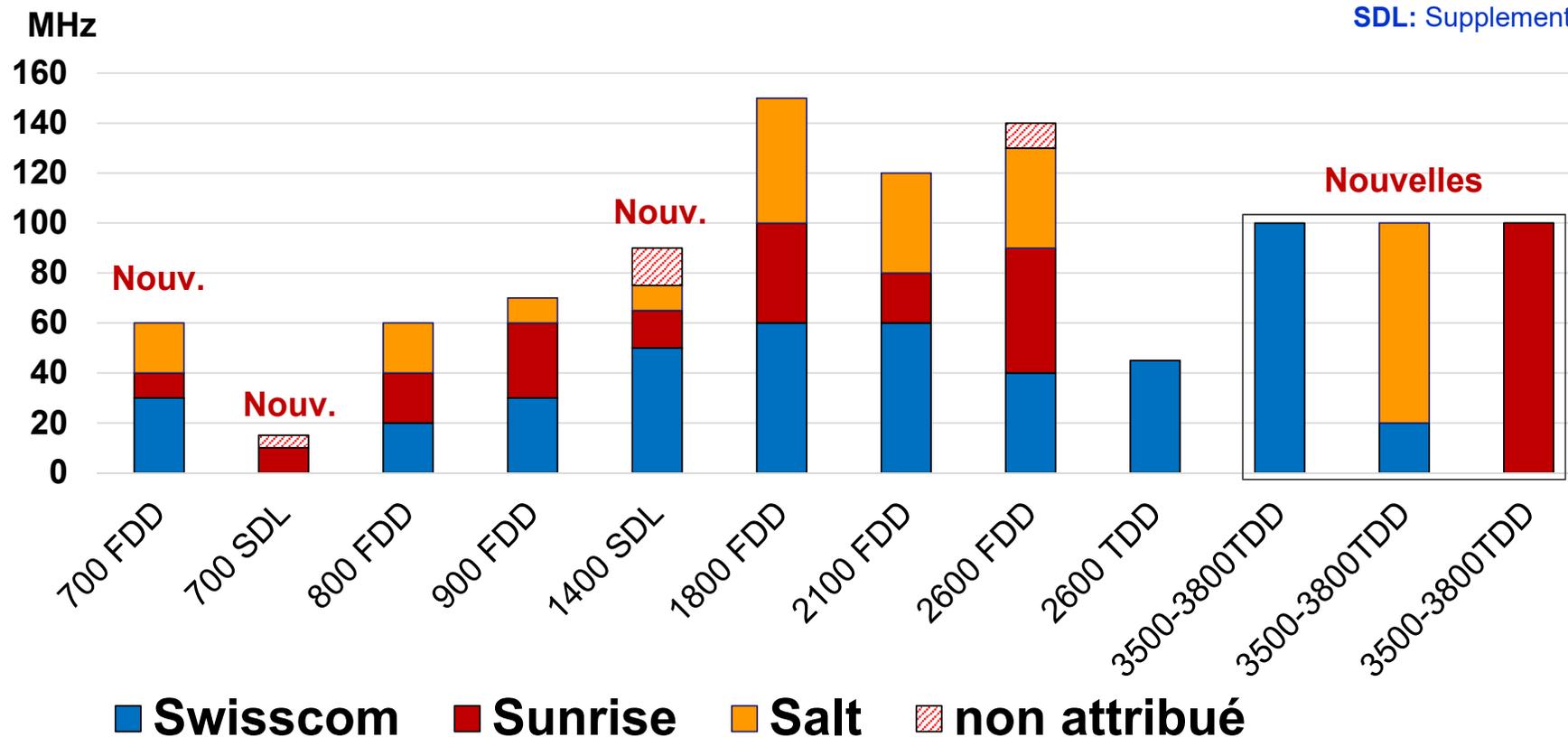
🇨🇭 Quelles sont les nouvelles fréquences mobiles?

FDD: Frequency Division Duplex
TDD: Time Division Duplex
SDL: Supplemental DownLink



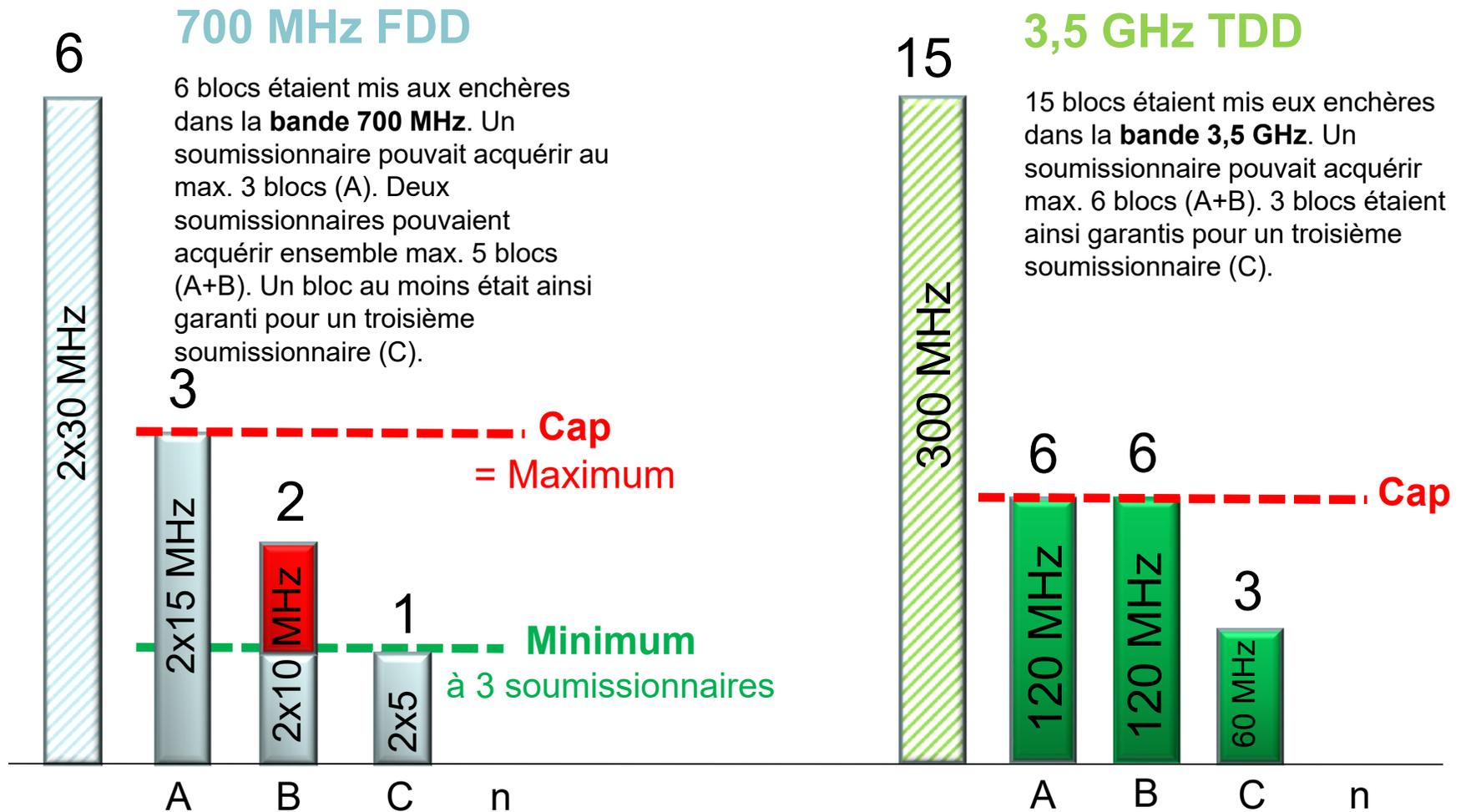
Futures dotations en fréquences des opérateurs en Suisse

FDD: Frequency Division Duplex
 TDD: Time Division Duplex
 SDL: Supplemental DownLink



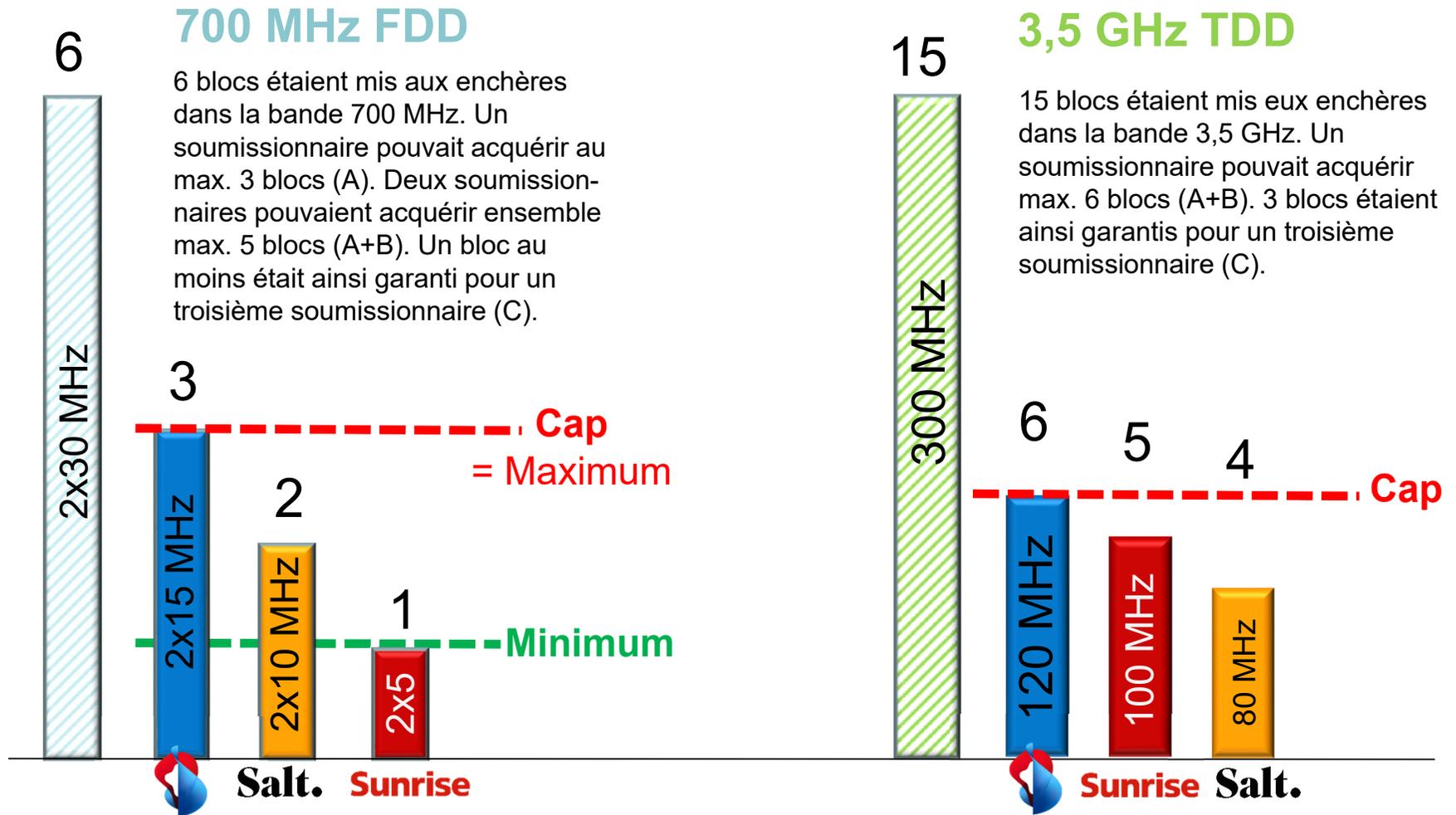


Limitations d'enchères (Spectrum Caps)





Limitations d'enchères (Spectrum Caps)





Les buts de la mise aux enchères sont atteints



Les trois opérateurs actuels ont acquis des fréquences 5G.



Les trois opérateurs disposent d'une allocation en fréquences confortable.



La nouvelle technologie 5G peut être introduite rapidement.



Des sociétés intéressées par le marché suisse pouvaient participer à l'enchère.



Les opérateurs ont une sécurité de planification et d'investissement à long terme grâce aux concessions valables jusqu'en 2034 (durée de 15 ans).



Le produit de l'enchère représente un prix approprié pour l'utilisation d'une ressource publique.

L'attribution de ces fréquences supplémentaires constitue une contribution importante afin que la population et l'économie suisses puissent profiter de la technologie moderne 5G



Déroulement de la procédure

- Ouverture de l'adjudication le 6.7.2018
- Examen du respect des conditions légales d'octroi des concessions et des dispositions spécifiques fixées dans les concessions
- 4 candidats autorisés à participer aux enchères
 - Dense Air
 - Salt
 - Sunrise
 - Swisscom
- Enchères menées par l'OFCOM du 29.1. au 7.2.2019
- Décision relative aux résultats de l'adjudication le 7.2.2019
- Octroi des concessions après expiration du délai de recours



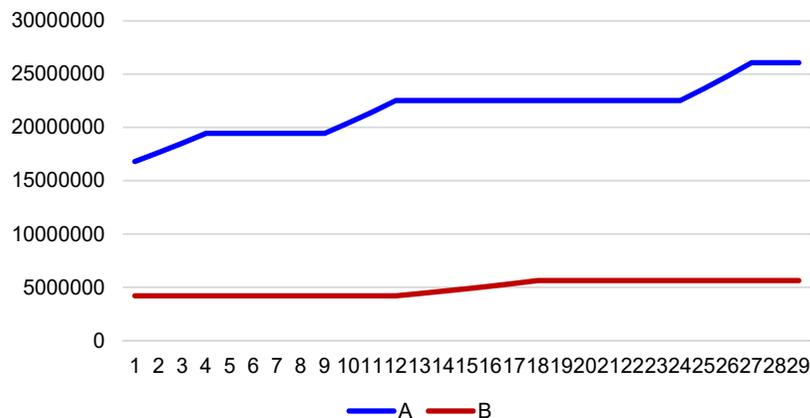
Déroulement des enchères

- Système d'enchères électronique sécurisé via Internet
- Phase principale (Clock-Phase)
 - Le commissaire-priseur fixe le prix par bloc de fréquences
 - Les soumissionnaires font une offre (nombre de blocs aux prix fixés)
 - En cas de demande excédentaire, le commissaire-priseur augmente le prix et lance un nouveau tour d'enchères
 - La phase principale est terminée lorsqu'il y a une couverture de la demande ou une offre excédentaire
 - Résultat = nombre de blocs de fréquences acquis par chaque soumissionnaire au prix de la dernière phase d'enchères
 - Résultat après 29 tours d'enchères
- Phase d'attribution
 - Les soumissionnaires ont pu faire une offre sur les fréquences de leur choix dans les différentes bandes de fréquences
 - Résultat = attribution concrète des fréquences acquises dans les bandes de fréquences

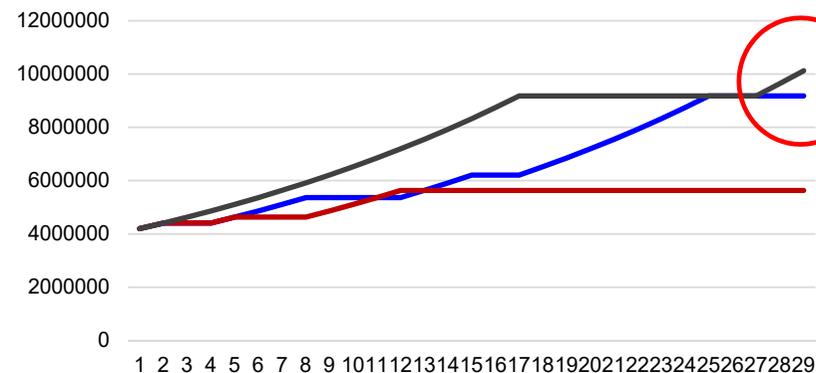


Evolution des prix par catégorie

Clock prices cat. A, B (700 MHz)

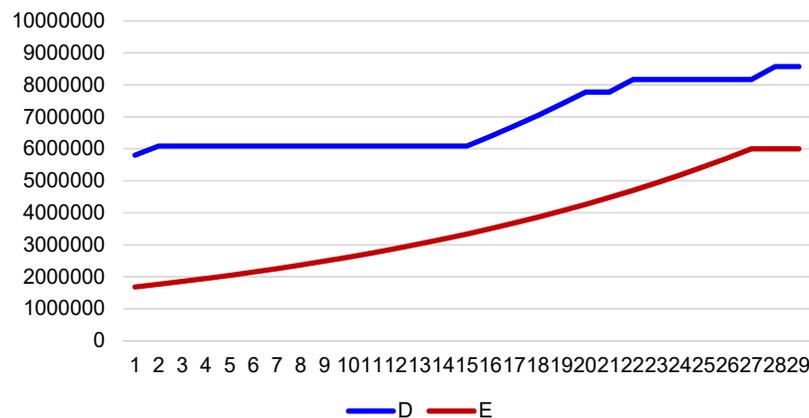


Clock prices cat. C (1400 MHz)



Dernière demande excédentaire

Clock prices cat. D, E (2500/3500 MHz)

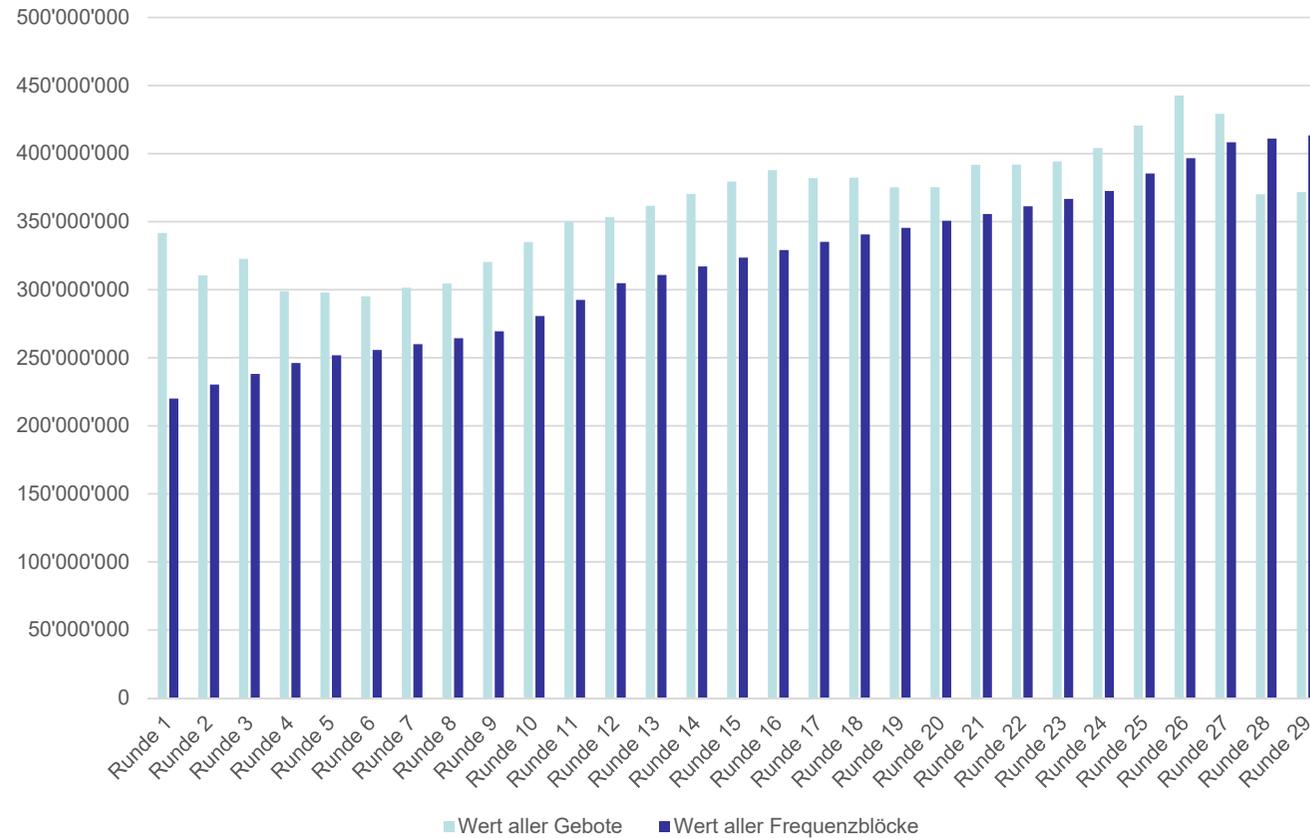


Catégorie A: 700 MHz FDD
Catégorie B: 700 MHz SDL
Catégorie C: 1400 MHz SDL
Catégorie D: 2500 MHz FDD
Catégorie E: 3500 MHz TDD



Evolution des prix et des offres (phase principale)

Déroulement des enchères, phase principale





Principaux éléments des concessions

- Durée
 - Sécurité de planification et d'investissement: attribution rapide et durée de 15 ans
 - Utilisation des fréquences dès l'octroi des concessions
- Neutralité technologique
 - Utilisation flexible des fréquences (développement futur)
 - Possibilité de développement rapide des réseaux 5G
- Exigences d'utilisation
 - Desserte de 50% de la population avec des fréquences < 1 GHz
 - Desserte de 25% de la population avec des fréquences > 1 GHz
 - But des exigences: pas de thésaurisation des fréquences
 - Liberté d'aménagement en concurrence, au profit de la desserte et de la qualité
 - Procédure de surveillance par la ComCom en cas d'infraction



Conditions générales

Protection contre les immissions et aménagement du territoire:

- Mêmes exigences que dans les concessions existantes
- Respect des prescriptions de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
- Co-utilisation en dehors des zones à bâtir
- Cantons informés suffisamment tôt de la planification des réseaux